

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012DFPE 384** Subvention et avenant n° 1 avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) (11e).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant avec l'association "l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France" ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association "École des Parents et des Éducateurs" (11e), un avenant n° 1 à la convention triennale signée en août 2011, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 51.500 euros est attribuée à l'association "Ecole des Parents et des Educateurs" (11e) (19633/D00551/2012-05972-2012-01365) pour l'année 2012.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001, du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.